



ASSOCIATION POUR LA QUALITE DE LA VIE PLENEUF VAL-ANDRE

AVA Siège social : 2 rue de Chaumont 22370 Pléneuf Val-André

ava.pleneufvalandre@wanadoo.fr www.avapva.com

FLASH INFO

Du 22 février 2026

Flash info du 22 février 2026.

Nous avons adressé dernièrement un questionnaire (dont vous avez eu copie) aux deux listes en présence pour les élections municipales. Une personne de la liste de madame de Chouly a demandé à être reçue par l'AVA afin d'obtenir des détails sur ce que nous voulions; cette réunion a été très positive. Une réponse officielle nous sera rédigée dans un bref délai, elle fera l'objet d'un envoi à nos adhérents.

Le 2 février 2026 nous avons adressé un courrier en mairie afin de connaître le bilan 2025 concernant :

- L'encours de la dette de la commune pour 2025
- La liste des emprunts en cours et leurs détails
- Les charges de fonctionnement 2025
- Les coûts des travaux de l'aménagement de la Princelle
- Les coûts des travaux quai de Dahouet et Vieille Côte

Nous allons obtenir un rendez-vous en mairie semaine 9. Un flash information vous sera adressé dès que ces chiffres seront connus.

Au niveau de l'association nous avons de nouveaux contacts très fructueux. Certains administrés et mêmes d'adhérents de l'AVA pensaient que le manque de concertation avec les élus était dû au fait que certains membres de l'association (bureau) étaient trop rigoristes. Il n'en était rien. Quelques exemples ont prouvé qu'il s'agissait du système de gouvernance mis en place par certains élus.

Des exemples :

- De nombreux travaux engagés sans aucune concertation ou des dépenses jugées dispendieuses ont provoqué des réactions au niveau des administrés. Ils ont été amenés à demander des explications aux élus qui la plupart du temps n'ont pas daigné répondre et même parfois ont été reçus de manière fâcheuse.
- L'affaire du Conseil Economique Social et Environnemental Local (CESEL) en est un exemple flagrant. Cet organe consultatif était une bonne idée, il a reçu un accueil favorable des administrés. Il y a eu une perte des effectifs au cours des 6 ans de mandature ce qui est presque normal. Les membres du CESEL ont rendu un rapport à monsieur le maire (validé le 30 juin 2025) avant sa dissolution pour cause d'élections municipales. Ce rapport n'a pas été diffusé, Il était pourtant possible de le porter à la connaissance des administrés entre le 30 juin au 31 août. Que sera-t-il fait de ces 49 propositions ?

En conclusion, de nombreux administrés espèrent une prochaine mandature qui prendra la résolution écrite de respecter la concertation comme prévu à la charte et que les administrés n'aient plus l'impression d'être considérés comme inaptes à la réflexion. Une gouvernance autoritaire est totalement inadaptée au niveau d'une commune telle que Pléneuf Val-André.

Il sera nécessaire, très rapidement, de mener une étude sur le vieillissement de la population. Le but final étant que ces personnes puissent rester à domicile ou en résidences seniors le plus longtemps possible. Il sera nécessaire de déterminer le nombre de seniors et en déduire d'une part le nombre d'emplois à créer pour faire face à ce vieillissement de la population et d'autre part prévoir le nombre de logements à créer pour loger ces intervenants.